



Fermeture pour cessation d'activité.

Par **Yahiaber**, le **15/12/2019** à **17:54**

Bonjour,

je vous expose la situation, je travaille en CDD dans une boutique de prêt à porter, j'ai déjà été renouvelé une fois et mon second contrat de termine bientôt mais on m'a promis un CDI à la fin de mon contrat actuel.

seulement voilà, on nous a appris que le magasin sera en liquidation total pour les 3 prochains mois, nous avons reçue le récépissé de la mairie et à notre grande surprise la cause de la liquidation fut une cessation d'activité. Les CDI et CDD (sont moi) s'inquiétant pour leur avenir dans la société avons demandé plus d'informations à notre responsable qui n'avait plus d'était à nous fournir. Notre grand patron et donc passer en magasin pour nous rassurer, il nous explique alors que la cessation d'activité n'est qu'un prétexte pour pousser notre galerie à baisser les loyers mais de pas s'inquiéter de notre avenir.

je ne sais pas si je suis parano mais ça m'a l'air bien trop gros pour être vrais. Dans un centre commercial les. Bruit de couloirs sont monnaie courante mais une connaissance qui est délégué syndical m'a affirmé qu'une fois le récépissé de la mairie et signé et afficher ce qui y est inscrit est inéchangeable. Alors on continue de me dire de ne pas m'inquiéter mais je préfère être bien renseigné et surtout avoir un plan B en cas de licenciement.

Peut être ne voulait il pas nous décourager pour les fêtes et ont-il préféré nous me tirer pour que l'on soit efficace en décembre. Je ne sais pas. Pouvez vous, s'il vous plaît me dire ce que vous en pensez et surtout si effectivement le magasin et dans l'obligation de fermer si le récépissé et afficher en magasin.

merci beaucoup

Par **Visiteur**, le **24/12/2019** à **18:40**

Bonjour

Cette petite intervention pour vous dire que l'on ne vous oublie pas.

Qu'indique l'affichage.. « liquidation totale » ou « liquidation avant fermeture » ?